

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n° 23
JANVIER 2019

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE PRATIQUE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE ? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé : Stephen Charlieu, Béatrice Gilliéron, Patrick Gilliéron, Marc Leroy, Nicole Meunier, Dora Surdeau, Claire Vignerou.
Directeur de la publication : Jean-Claude Kuentz - Impression : www.burlet-graphics.fr - Graphisme : www.sebastienbeauvilain.com

À LIRE

PARCE QUE CELA
LE VAUT BIEN P.7

UN DESSIN
CONTRE LA FAIM P.10

LE RÉVEIL DU
SYNDICAT D'INITIATIVE P.14

QUOI DE NEAUPHLE ?

BULLETIN BIMESTRIEL n° 23 - JANVIER 2019

Édito



Quelle année 2018!

Commencée sous les meilleurs auspices et avec les plus grandes espérances de prospérité, elle se termine sur une crise imprévue, profonde, déterminante. Elle n'était pas imprévisible. Beaucoup d'alertes ont retenti dans nos esprits comme dans nos cœurs, car trop c'est trop.

Pour 2019, je forme le vœu pour tous les Neauphléens, comme pour tous les Français, que cette explosion de colère amène à un vrai sursaut. Et qu'elle débouche sur de profondes réformes.

Cela fait trop longtemps que nos gouvernements successifs « bricolent » dans la hâte et, comme je l'ai souvent souligné, dans la lâcheté, des réformes qui n'en sont pas, des demi-mesures qui ne servent à rien, des générosités qui sont reprises par des moyens sournois et détournés.

Je souhaite donc qu'en 2019, nous sachions tous, collectivement, simplifier, clarifier et accepter tout ce qui peut l'être. Ce n'est pas si difficile. Il suffit d'être réalistes et de comprendre une fois pour toutes que l'État c'est nous, qu'il n'a d'argent que le nôtre et que, comme pour chaque foyer, il ne peut dépenser que ce qu'il a. Le tout est de le faire bien, bien mieux!

À côté de cette grande aspiration, je vous souhaite une excellente année 2019, avec beaucoup de joies familiales, amicales, de satisfactions professionnelles et une excellente santé.

Oui bonne année 2019 à tous...

BERNARD JOPPIN

Maire de Neauphle-le-Château



SATISFACTION
BONNE CHANCE AMOUR
2018
SANTÉ
SUCCÈS
AMOUR
AMITIÉ
2018
PAIX
RICHESSE

2019

AMITIÉ SUCCÈS
PAIX
SANTÉ
SATISFACTION
BONNE CHANCE
SANTÉ
BONHEUR
AMOUR
BONNE ANNÉE!



La première personne
qui nous dira pourquoi
un cochon sur cette
carte de vœux à:
communication@
neauphle-le-chateau.com
gagnera un cadeau!

EN BREF



DES POMMES, DES POIRES ET...

C'est le programme que réalise la Place aux Herbes ! Des arbustes fruitiers et des plantes de nos régions (groseilliers, rhubarbes, pommiers, cerisiers...) ont été plantés le long de la descente du parking de la Mairie. Cela complète le thème « Place aux Herbes » qui offre aux Neauphléens des herbes aromatiques déjà très appréciées.



EN BOULE

Nouveauté dans les illuminations de Noël des boules. Une allusion aux colères du moment ?



BARRIÈRES

Pour la sécurité des enfants, de nouvelles barrières, peu différentes des anciennes qui avaient bien rouillé, ont été installées au tour de l'école élémentaire.

LA TAXE D'HABITATION

Contrairement à certaines grandes villes qui ont fortement augmenté leur taux de base, le Conseil Municipal de Neauphle-le-Château n'a fait croître le nôtre que de 1,2 % (de 9,18 % à 9,29 %) pour tout juste compenser l'inflation connue au moment du vote (avril). Ainsi, un grand nombre d'habitants ont pu voir sur leur feuille une réelle baisse.

ZONE BLEUE

Sébastien Vallos, un artisan boulanger de Marmande a écrit sur sa page Facebook : « Jadis nous, les commerçants et artisans, étions l'âme d'une ville. Nous étions un lieu de rassemblement, de convivialité où les gens venaient non seulement pour se nourrir mais aussi pour échanger des idées et des nouvelles (...) où les gens prenaient le temps... »

C'est pour augmenter l'attractivité de notre « commerce de proximité » que la Zone Bleue est désormais sérieusement contrôlée pour accroître la rotation et offrir plus de place aux clients et visiteurs. N'oubliez pas de mettre votre disque en vous garant près des commerçants de la place du Marché et de ne pas dépasser le temps qui vous est imparti. Sinon, vous recevrez une contravention dont vous le montant vous déplaîra.



LA FIBRE DES VOISINS

Nos amis de Villiers-Saint-Frédéric ont été équipés par Orange. Et ils en sont enchantés. Nous, nous attendons de pied ferme qu'Yvelines-Fibre et son opérateur TDF fassent de même chez nous. Le calendrier prévoit une installation avant la fin de l'année. Nous serons très vigilants sur l'engagement de leur calendrier.



LE DIABOLO DES FEUILLES MORTES

L'aspirateur des rues a tourné à plein régime cet automne pour ramasser les feuilles mortes. C'est plus efficace qu'à la pelle, car en quelques heures la commune est parcourue, couverte. Ou plutôt, découverte de ces déchets de saison !

CHERCHE MÉDECIN...

La Maison médicale fonctionne bien. Un cabinet reste vide. Si dans vos connaissances, vous avez un praticien qui aimerait travailler dans une ville que vous saurez très bien lui dépendre, n'hésitez pas à lui donner le numéro de la Mairie de Neauphle-le-Château...

1. En bleu, le terrain Grand-Marnier disponible pour la construction.

4
ANS



D'ACCOMPAGNEMENT...

CELA FAIT UN CERTAIN TEMPS QUE NOUS N'AVONS PAS COMMUNIQUÉ SUR L'IMMOBILIER¹. LA SEULE BONNE RAISON DE CELA EST QUE RIEN DE DÉCISIF NE S'EST PRODUIT.

POURTANT, LES SURFACES CONSTRUCTIBLES ONT AUGMENTÉ ET LA MUNICIPALITÉ A FAIT APPEL À UN PARTENAIRE PUISSANT POUR L'AIDER À MENER À BIEN LES TRANSFORMATIONS QUE CES TERRAINS PROMETTENT. VOICI LE DÉTAIL DE CETTE ACTUALITÉ TOUTE FRAÎCHE.

LE FEUILLETON GRAND-MARNIER.

Il est au point mort. Ce n'est pas par manque d'imagination des scénaristes, mais par un magnifique jeté d'éponge de l'opérateur choisi par la famille Marnier : Cogedim. Si le Conseil municipal a bien apprécié l'esprit et l'esquisse du projet, il a totalement refusé d'envisager le grand nombre d'appartements qui étaient nécessaires à sa rentabilité financière.

Le montant de la transaction envisagée n'est pas connu de la Mairie. Mais il est évident que c'est le prix du terrain fixé par le vendeur qui imposait la construction de près de 200 appartements, dont une partie en logements sociaux. La conséquence était qu'il fallait les assortir d'un très grand nombre de places de parking que le promoteur ne pouvait mettre à la disposition des occupants qu'avec perte. Il s'est retourné vers le propriétaire pour répondre aux exigences de la Municipalité qui a conditionné fermement le permis de construire à un

parking suffisant. Le vendeur a dû se montrer aussi intransigent sur son prix que la municipalité sur les conséquences prévisibles sur la circulation. Le promoteur a donc abandonné.

LES SURFACES CONSTRUCTIBLES

Aux 7 000 mètres carrés de la friche industrielle de Grand-Marnier qui restera donc en l'état dans les prochains mois, se sont ajoutés deux grands terrains : celui du central téléphonique à l'angle de la rue Marius Minnard et de la rue du stade et celui de la famille Bourlot (bien connue des « anciens ») qui relie la rue Saint-Nicolas à l'avenue de Châtron. Le premier (3 000 m²) a été rendu disponible par l'évolution de la technologie qui a réduit les commutations téléphoniques à une petite armoire électronique ; le second (4 200 m²) fait partie d'une succession.

Par ailleurs, un changement important est survenu pour notre ville qui a été déclarée avec beaucoup d'autres villes du

département, en carence. Cela signifie que les décisions de permis de construire sont prises à la Préfecture, avec un taux minimal de logements sociaux de 30 %².

Vous pouvez penser sans peine que toutes ces superficies constructibles, grevées des contraintes de la carence, requièrent, autant juridiquement, techniquement que financièrement, des compétences que la mairie ne possède pas. Si les élus peuvent juger facilement qu'un trop-plein de nouveaux habitants paralysera le cœur de notre ville, dessiner des projets architecturaux, négocier avec les vendeurs des terrains, diriger des chantiers sont hors de leur portée. Quant aux cadres territoriaux, ils n'ont pas été recrutés pour ces compétences. Il fallait donc que la ville se dote d'un partenaire solide, fiable, dépourvu d'intérêt financier, disposant de ressources humaines expérimentées et ayant une capacité à agir efficacement sans toucher aux budgets de la commune...



2. Terrain Orange 3. Terrain Bourlot

UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE

Ce mouton à cinq pattes, tout en or, Neauphle-le-Château l'a déjà rencontré, éprouvé. C'était il y a quelques années en réussissant l'aménagement d'un nouveau quartier : le Centre-Bourg³. Quand le terrain de la Suburbaine, société commerciale, a décidé de vendre son terrain neauphléen, la municipalité d'alors s'est trouvée devoir faire face aux mêmes soucis techniques, juridiques et financiers. Elle a fait alors appel à l'Établissement Public Foncier des Yvelines. Pour la ville, l'EPFY a acheté le terrain et ceux des riverains qui le voulaient, fait les études, approché des bailleurs sociaux et des promoteurs, organisé avec la municipalité l'exposition de trois projets et le choix de l'un d'eux.

Tout cet accompagnement s'est fait sans dépense pour la ville. Et la transformation de cette friche industrielle s'est opérée en douceur, tant pour les logements sociaux que pour les immeubles et les maisons individuelles construites avec diversité et dans le respect des normes de construction durable.

LE PARTENAIRE

Mais comme la vie offre de perpétuelles évolutions, ce n'est plus l'EPFY qui sera l'interlocuteur de la mairie⁴, mais l'EPFIF (Établissement Public Foncier de l'Île-de-France). Cela signifie simplement que l'établissement foncier agit non plus

seulement à l'échelon départemental, mais régional, ce qui lui donne plus de moyens humains et financiers. Pour concrétiser ce point, disons, en ce qui concerne les futures opérations neauphléennes, la Convention prévoit une enveloppe maximale de 7 millions d'Euros...

Fort de cette convention, l'EPFIF sera compétent pour réaliser toutes les acquisitions foncières et immobilières sur les trois sites cités ainsi qu'à agir de façon à sécuriser les biens et à en faciliter l'aménagement ultérieur.

En fait, l'EPFIF, au travers des futures acquisitions, fera du portage au nom de Neauphle-le-Château. Travaillant en étroite collaboration avec la ville, l'EPFIF mènera les négociations, achètera les terrains dont il sera, en tant que propriétaire, responsable, cofinancera les études et en fera le suivi, recherchera les bailleurs sociaux et les promoteurs privés, rédigera à leur attention les cahiers des charges, analysera les offres.

La convention prendra effet à la date de sa signature par toutes les parties et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2023. Les biens acquis par l'EPFIF ont donc vocation à être cédés pour la réalisation d'opérations spécifiques de logements ou d'activités économiques. Si l'EPFIF ne facture pas son intervention qui

est effectuée à titre non onéreux, tous les frais engagés par cet organisme seront déduits du produit de la revente.

Notons qu'une clause de la Convention spécifie que la commune s'oblige à introduire dans les opérations qui seront menées avec l'EPFIF, des exigences de qualité environnementale plus ambitieuses que la réglementation en vigueur. Ce à quoi la ville de Neauphle-le-Château répond : avec plaisir !

QUATRE ANS

Neauphle-le-Château fait face à des projets qui pourraient bouleverser notre ville. Les enjeux sont importants. Comme la municipalité veut les mener avec sérénité et pour la plus grande satisfaction de tous, elle s'est entourée de toutes les garanties dont elle pouvait disposer en s'équipant d'une force de frappe et de compétences qu'elle a déjà bien éprouvée. Quatre ans ! C'est à la fois long et très court pour venir à bout de grands projets. Mais, d'ores et déjà, vous savez que nous vous en tiendrons parfaitement informés. ■

1. Voir « Une page qui se tourne » dans le numéro 14.
2. L'arrêté de carence de décembre 2017, fixe un objectif de 85 logements locatifs sociaux sur la période 2017-2019.
3. Voir « Quoi de Neauphle ? » numéro 7.
4. La Convention entre les partenaires a été approuvée lors du vote du Conseil municipal du 17 décembre 2018.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Camille Jade Eléanore Boitel
née le 6 octobre 2018 à St-Germain-en-Laye (78)

Théo Daniel Dominique Lemasson
Corbizet né le 11 octobre 2018 à St-Cloud (92)

Giulia Madalena Valérie Haddadi
née le 13 octobre 2018 à Versailles (78)

Tigui Diakité née le 26 octobre à Trappes (78)

Eva Isabelle Brigitte Laurent
née le 17 novembre 2018 à St-Aubin-les-Elbeuf (76)

Télio Michel François Touchain
né le 17 novembre 2018 à Poissy (78)

Milhane Viana
né le 29 novembre 2018 à Trappes (78)

Lyse Ophélie Sarah Chossat
née le 30 novembre 2018 au Chesnay (78)

MARIAGES

Dominique Paul Marand et Belinda Anne Bauldie — mariage célébré le 28 septembre 2018.

Jérôme Olivier Deauvieu et Céline Doumoulin — mariage célébré le 24 novembre 2018.

Nicolas André Lamy et Malia Kamilla Benammar — mariage célébré le 24 novembre 2018.

DÈCÈS/TRANSCRIPTIONS :

François Paul Marie Sevin,
né le 06 février 1940 à Neuville-aux-Bois (45), décédé le 12 octobre 2018 à Neauphle-le-Château (78).

Jean-Luc Marcelino Gifal
né le 10 mars 1950 à Bourges (18) décédé le 16 novembre 2018 à Neauphle-le-Château (78)

CONSEIL MUNICIPAL

Vous pouvez lire les comptes rendus officiels, notamment celui du **17 décembre 2018**, soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la mairie : www.neauphle-le-chateau.com

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

22, rue Louis de Cossé Brissac : clôture – non-opposition le 11/10/2018

27, route de Chevreuse : ravalement de façade – non-opposition le 17/10/2018

17, rue Marius Minnard : extension, réfection toiture – non-opposition le 27/10/2018

1 ter, rue du jeu de Paume : changement fenêtres et porte d'entrée – non-opposition le 05/11/2018

8, rue du Dr Bertrand : changement de portail – non-opposition le 16/11/2018

PERMIS DE CONSTRUIRE

9, avenue de la République : maison individuelle par extension de deux bâtiments — refusé le 25/10/2018

17, sente des jardins : maison individuelle — accordé le 09/11/2018

PERMIS D'AMÉNAGER

32, rue du Dr Bertrand : création d'un lot à bâtir — refusé le 23/07/2018

POUR SE TENIR INFORMÉ VITE ET BIEN

L'information de Neauphle-le-Château a trois vecteurs...

→ l'instantané, c'est « **Neauphle-Express** » pour l'information urgente, les alertes, les erreurs ;

→ l'analyse et l'information de fond, c'est « **Quoi de Neauphle ?** », le bimestriel que vous avez entre les mains et qui est distribué dans votre boîte à lettres. Il est aussi déposé à certains points très fréquentés de notre ville ;

→ l'hebdomadaire qui vous dit tout ce qui va se passer dans la semaine, dans notre ville et ses environs, ainsi que des conseils utiles, des informations pratiques et des rappels. Pour lire ce bulletin, « **Neauphle-Hebdo** », disponible uniquement par Internet sous forme de lettre d'information, il suffit d'aller sur le site de la Mairie de Neauphle-le-Château (www.neauphle-le-chateau.com). Vous trouverez dès la page d'accueil un gros bouton cerise qui vous demandera d'enregistrer votre adresse mail¹.

1. Cette lettre est conforme aux recommandations européennes RGPD et garantit qu'elle ne permettra aucune atteinte à votre vie privée.

ERRATUM : WWW.NEAUPHLE-LE-CHATEAU.COM

Dans le « **Quoi de Neauphle ?** » numéro 22, celui du mois de novembre l'article « **Le goût de Lire** » comportait une ambiguïté sur le réseau des médiathèques « **Au fil des pages** ». Il faut donc préciser que si le prêt des livres et périodiques est gratuit pour les habitants et enfants scolarisés dans le réseau, une cotisation annuelle « **Images et son** » est demandée pour le prêt des CD et DVD.

PARCE QUE CELA LE VAUT BIEN !

NOTRE VILLE EST RICHE... D'AGENTS IMMOBILIERS. AU DÉBUT DES ANNÉES 2 000, ILS ÉTAIENT QUATRE. AUJOURD'HUI, AVEC LES « SANS VITRINE », ON EN DÉNOMBRE 12. POUR LE PLUS PETIT TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT ET UN PEU PLUS DE 3 000 HABITANTS, C'EST UNE BELLE DENSITÉ !

Mais la seule question que se posent tous les propriétaires de la ville est simple : que vaut aujourd'hui mon bien ? En fait, cette interrogation répercute très directement celle sur l'état du marché immobilier à Neauphle-le-Château. Nous avons mené notre enquête...

Le Président du sénat a confié l'an dernier que la fortune des Yvelines reposait en très grande partie sur les droits de mutation. C'est le signe que l'immobilier de notre département est très dynamique. Proche de Paris, bien équipée d'infrastructures commodes (routes, autoroutes, trains, métropoles vivantes...), notre région offre à ceux qui veulent y résider une multitude de lieux riches d'histoire, joliment construits, entourés de campagnes animées. Et des prix bien plus abordables que ceux de la capitale et de sa petite couronne.

Dans cet environnement très favorable, Neauphle-le-Château est une ville de charme qui empile les avantages : son histoire, la préservation de son patrimoine, son cœur de ville vivant. Les deux écoles de la ville sont bien équipées, dotées d'infrastructures et d'accueils de loisirs qui facilitent la vie professionnelle des parents ; les enfants peuvent facilement poursuivre leurs études dans un collège et un lycée, tous deux proches et modernes. Les deux gares de Villiers—Neauphle et de Plaisir sont aussi un atout non négligeable, même si on ne les atteint qu'en voiture. La place du Marché propose les commerces essentiels. La fiscalité neauphléenne est très raisonnable. Courir, se promener dans les bois est à portée de quelques minutes de son pas de porte. La ville s'est dotée d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) qui protège son cœur et son

**“
Neauphle-le-Château est une ville de charme qui empile les avantages : son histoire, la préservation de son patrimoine, son cœur de ville vivant.”**



LOUER OU ACHETER ?

Cette question fait débat depuis... presque toujours. Il y a des partisans farouches de la propriété et d'autres qui leur rient au nez, en chantant l'air de la liberté. Il est vrai qu'en achetant, on jette l'ancre. Il y a les droits de mutation (improprement nommés «frais de notaire» que seul le temps permet de rentabiliser. Mais, locataire, vous voyez votre loyer suivre le satané «coût de la vie» sur lequel vos revenus ne sont pas forcément indexés. Et puis, par période de trois ans, on peut vous demander de partir. La baisse des taux est un incitateur à l'achat très puissant. Là où il fallait 10 ans pour rentabiliser son achat, 3 ans peuvent suffire. Oui, c'est à ce point. Ces taux bas invitent à emprunter beaucoup sur une durée un peu longue, 15 voire 20 ans, en tous les cas au maximum de ses possibilités. Cela permet de conserver de l'épargne, soit pour améliorer son habitat, soit pour faire face aux «coups durs», toujours possibles. Les banques et surtout les courtiers qui se multiplient vous feront des simulations qui appuieront votre décision. Mais n'oubliez pas qu'aux vieux jours, un propriétaire est bien plus en sécurité qu'un locataire.

environnement. Bref, la ville offre charme et commodités et ses habitants, quand ils ont goûté à sa douceur de vie, y restent.

Il y a bien sûr des points noirs. Neauphle-le-Château, dans son écrin de plateau, subit la pression des cités environnantes qui petit à petit se rapprochent d'elle. Son caractère historique, bourgeois, peut susciter des envies... Malgré les dispositions de la loi Alur qui a levé à l'expansion des constructions beaucoup de barrières, les démarches concernant l'urbanisme sont évidemment compliquées puisqu'il faut respecter les dispositions contraignantes de l'AVAP et du PLU sur lequel elles ont été définies.

D'une manière générale, les prix des habitations de Neauphle-le-Château sont dans une moyenne à la fois raisonnable (par rapport à Paris et sa couronne) et élevée (comparée à certaines de ses voisines). Par ailleurs, Neauphle-le-Château n'échappe pas aux tendances générales du marché immobilier qui est en général sur une pente follement ascendante. De moins en moins accessible aux primo-accédants,

la propriété bénéficie de conditions financières extraordinaires puisque les taux de prêt n'ont jamais été aussi bas. Alors ? Ma maison vaut-elle plus ou moins que ce que je l'ai achetée ? Quelle plus-value puis-je espérer ?

Avant le stop brutal de l'inflation dans les années 80, ceux qui achetaient faisaient «des affaires», multipliant la valeur de leur bien par deux voire trois et même quatre. Cette période faste est bel et bien terminée. Du début des années 2000 à 2016, les prix à Neauphle-le-Château s'élevaient doucement, mais régulièrement, avec de petites variations saisonnières. En 2016, il y a eu une grande déprime du marché immobilier qui s'est effondré dans toute la France et dans notre ville aussi. Les prix ont littéralement «dévissé» de 10 à 15 %, sans pour autant favoriser les changements de propriétaire. Beaucoup de maisons sont restées en vente très longtemps. Au printemps 2017 (tiens, mais pourquoi ?), le marché s'est revivifié et les prix ont désormais presque retrouvé leur niveau de 2016. Aujourd'hui le stock est à nouveau «tendu». Il y a moins d'offres que de demandes et



les prix recommencent, oh ! mais sans brutalité, bien doucement, à retrouver une tendance haussière, malgré la pression générale sur l'immobilier et la volonté d'en favoriser le développement. Et demain ? Tous les spécialistes vous diront qu'au-delà de six mois, ils sont dans un brouillard épais et refuseront de faire un pronostic. Jusqu'à l'été prochain, il est probable que le marché restera « pas mal », avec des taux d'intérêt pour les prêts bancaires encore en dessous des 2%. Vous ne ferez pas de culbute, mais, si vous avez votre maison depuis quelques années, vous amortirez l'inflation et vos « frais de notaire ».

L'après ? Il fait partie des joyeuses incertitudes de la vie, prises entre les heurts et mouvements internationaux, la vigueur économique du continent et de notre nation. Une chose est sûre, toutefois : si l'on a acheté un « bien » de bonne qualité, que les prix montent ou descendent, si vous devez le vendre, vous le troquerez contre un autre logement qui aura subi la même dépréciation ou la même augmentation. Encore un avantage d'être propriétaire... ■

NEAUPHLE-LE CHÂTEAU : UN MICROMARCHÉ ULTRA CONCURRENTIEL.

Neauphle-le-Château est un village recherché, il existe donc un vrai marché local de l'immobilier. Celui-ci n'étant pas exponentiel, il subit forcément des fluctuations, mais il a des ressorts suffisamment costauds pour rebondir. Actuellement, les ventes se composent d'environ 40 % de maisons et 60 % de terrains la plupart en division. Cela pose forcément un problème de trésorerie pour les nombreux agents immobiliers. En effet, ceux-ci sont payés à trois mois lorsqu'ils vendent une maison et entre 7 et 12 mois lorsqu'ils vendent un terrain. La raréfaction des biens et le nombre d'agences sur la commune les obligent à étendre leurs affaires aux villes et villages avoisinants. Si dans les années 80/90, n'importe qui pouvait devenir agent immobilier, le métier est maintenant extrêmement réglementé, certifié par un diplôme, une formation continue et une carte professionnelle renouvelée tous les trois ans. L'estimation des biens doit être faite de façon objective et dépourvue d'affect.

D'où le décalage existant entre le prix que veut en tirer un propriétaire et l'estimation des professionnels. L'époque où l'estimation consistait à multiplier simplement la surface d'un bien par un prix moyen n'existe plus. De nos jours, les agents immobiliers prennent en compte la valeur locative du bien, la valeur des biens comparables déjà vendus ou actuellement en vente ou encore le prix du terrain, sa situation géographique dans la ville, son environnement ou l'état de la bâtisse. Lorsque vous ferez estimer votre bien, tenez compte du sérieux de la méthode... certains agents sont parfois moins rigoureux que d'autres. Après avoir connu un pic, le marché s'est calmé, mais le nombre d'estimations réalisées à la fin 2018 laisse présager une année 2019 avec un gros volume de vente. Pour l'instant, la demande reste supérieure à l'offre, les stocks sont à flux tendu. Les prix restent donc dans une fourchette haute... paroles de professionnel !



UN DESSIN CONTRE LA FAIM

POUR LA DOUZIÈME ANNÉE, L'ASSOCIATION HUMANITAIRE ACTION CONTRE LA FAIM¹ A PROPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LA FAIM DANS LE MONDE GRÂCE À L'ART EN GÉNÉRAL ET AU DESSIN EN PARTICULIER.

L'OCCASION DE SENSIBILISER NOS ENFANTS À LEUR CAUSE ET POUR LES PARENTS DE FAIRE PREUVE DE GÉNÉROSITÉ : 1 326 € RÉCOLTÉS !

Le dessin est un geste simple, facile, que tous les enfants adorent. C'est en partant de cette idée que Clémence Larigaldie, professeure à l'école Emile Serre, a fédéré toutes ses collègues autour de ce projet qui s'inscrivait pleinement dans leur travail sur l'égalité et la citoyenneté.

Si Action contre la faim suggérait un thème, « l'Irak, berceau de l'écriture », les professeures n'étaient nullement tenues de s'en inspirer et pouvaient librement créer un autre univers pour sensibiliser les enfants aux problèmes liés à la faim dans le monde. Un DVD fourni par l'association ainsi que du matériel utilisé sur le terrain (bracelet pour mesurer la malnutrition, dose d'aliment thérapeutique) servaient d'introduction à une discussion en classe.

Les élèves ont été captivés par l'histoire de ces enfants qui souffrent à quelques heures d'avion de chez nous et ont été touchés par la cause défendue. Ils se sont donc pleinement impliqués dans le projet. Ils devaient réaliser quatre cartes postales grâce aux outils fournis par l'association et les ont mis en vente au tarif d'un euro la carte².

À l'approche des fêtes de fin d'année, les professeures ont préféré travailler sur des thèmes joyeux et colorés s'inscrivant dans le programme d'histoire de l'Art. Ainsi, Romero Britto (artiste brésilien), Niki de Saint Phalle ou encore Isabelle Kessedjian (artiste créatrice du blog « Quand je serai grande ») ont inspiré nos artistes en herbe qui ont pu laisser libre cours à leur créativité en s'essayant à plusieurs techniques tels les pastels, les feutres, la gouache ou le collage... Le résultat est bluffant et l'idée qu'un dessin d'enfant puisse ainsi contribuer au recul de la faim dans le monde est extraordinaire.

L'équipe enseignante réfléchit à l'idée de renouveler cette action en alternance avec une autre manifestation, celle de la « course contre la faim³ », un autre évènement créé par l'association. Dans tous les cas, c'est une façon autrement plus intelligente de sensibiliser les enfants que le traditionnel « *finis ton assiette, il y a des enfants qui meurent de faim* ».

1. Action contre la faim est une organisation non gouvernementale internationale qui lutte contre la faim dans le monde. Toutes les informations sur : www.actioncontrelafaim.org **2.** L'intégralité de la recette a été reversée à Action contre la faim. Tout don supérieur ou égal à 8 € donnait droit à 75% de déduction fiscale du montant du don. Un reçu fiscal était directement envoyé aux donateurs. **3.** « La course contre la faim » est une action régulièrement menée au collège Saint-Simon.

DESSIN CONTRE LA FAIM EN CHIFFRES

800
MILLIONS

de personnes souffrent de la faim dans le monde.

21
MILLE

écoliers se sont mobilisés pour venir en aide aux populations les plus démunies l'année dernière.

270

Le nombre d'établissements scolaires en France ayant participé à la 11^e édition.

12

C'est la 12^e édition de cette manifestation.



LE BEAU LABEL

QUAND ON PARLE DE « LABEL » ON PENSE SOUVENT À LA NOURRITURE : « BIO », « AOC », « AOP », « LABEL ROUGE »... DANS TOUS LES CAS, C'EST UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DU PRODUIT.

Il existe aussi des labels pour garantir la qualité d'un service, d'un site ou, comme c'est le cas ici, d'un établissement scolaire.

Créé en 1994 au Danemark, le programme de labellisation « Éco-École » s'est développé en France dès 2005 grâce à l'association Téragir¹. Ce label valorise la démarche des établissements en faveur du développement durable et récompense l'engagement des élèves et de leurs partenaires dans des projets environnementaux.

De nos jours, plus de 2500 établissements scolaires français sont labellisés et sont engagés dans le développement durable pour l'avenir de nos enfants. C'est le cas du collège Saint Simon, et bientôt de l'école Émile Serre, grâce à des professeurs très impliqués.

Au collège Saint Simon, le tri est devenu une habitude. Depuis quelques années, l'établissement a décidé de trier les déchets en papier, récupérer le matériel d'écriture usagé, recycler les cartouches d'encre des imprimantes... Bref, de faire la guerre aux déchets recyclables mais non recyclés.

Partant de ces expériences, Madame Guérin, professeure de Sciences de la Vie et de la Terre, a créé le « Club Nature » en 2017. Ce club regroupe une quinzaine d'élèves volontaires sur la pause méridienne et vise à sensibiliser les enfants aux questions environnementales autour d'ateliers et d'actions à vocation écologique comme la construction d'hôtels à insectes qui permettent de faire perdurer la biodiversité dans nos campagnes. La création de ce club a été un véritable tournant pour le collège.

D'autres professeurs particulièrement sensibles à la question de la protection de la nature sont venus se greffer au projet. Mesdames Frayssinet (également professeure de Sciences de la Vie et de la Terre) et Suray (professeure d'anglais), Monsieur Gaulupeau

(professeur de mathématiques) ont rejoint Madame Guérin afin de monter d'un cran dans la lutte contre le gaspillage. Ensemble, ils ont travaillé sur le lourd dossier nécessaire à l'obtention du précieux label « Éco-École ». Ils ont commencé par créer un comité de pilotage composé de la direction du collège, de parents d'élèves professionnels du recyclage, de la Sodexo qui gère la cantine, du Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion du Tremblay sur Mauldre et de la mairie de Jouars-Pontchartrain.

Depuis quelques années, l'établissement a décidé [...] de faire la guerre aux déchets recyclables mais non recyclés.

Un diagnostic précis a été établi sur les habitudes de consommation et de gestion des déchets générés par l'établissement. Les failles ont été identifiées et des solutions proposées. Du papier consommé aux restes de la cantine, en passant par les produits d'entretien, chaque poste a été analysé afin de limiter le gaspillage et d'optimiser le recyclage. Les professeurs, les élèves et tout le personnel de l'établissement sont aujourd'hui sensibilisés et œuvrent de concert pour réduire de façon drastique et concrète les déchets.

Cette démarche a été complétée par d'autres initiatives comme « l'après-midi de l'environnement » (ateliers de sensibilisation à la pollution, au gaspillage et aux métiers de l'environnement dans le cadre du Parcours Avenir²) ou l'opération « nettoyon la nature » pendant laquelle les élèves se montrent très enthousiastes pour rendre propres les abords de leur collège.

En juin 2018, le collège s'est vu attribuer le label « Éco-École », récompense de tous les efforts accomplis. Mais le travail ne s'arrête évidemment pas là ! Loin de vouloir s'endormir sur leurs lauriers, les instigateurs de cette belle aventure veulent maintenant aller plus loin et la pérenniser dans le temps. Ainsi, il est prévu que le prochain projet quinquennal d'établissement³ intègre la cause environnementale pour que toutes les matières enseignées fassent des liens avec le développement durable.

De plus, le renouvellement du label n'étant pas automatique, il leur faut travailler chaque année sur un nouveau thème. Celui choisi pour 2019 est « l'alimentation ». Les professeurs ont beaucoup d'idées sur le sujet, notamment la culture d'un jardin agroécologique mis à disposition par la mairie de Jouars-Pontchartrain et la participation au concours organisé par l'association Yvelines Environnement⁴.

Et comme l'école élémentaire de Neauphle-le-Château vise aussi l'obtention de ce label, il y a fort à parier qu'un projet « passerelle » se mette en place entre les deux établissements. En effet, Madame Cauquil-Poulain, professeure de CM2 a facilement réussi à convaincre toutes ses collègues. L'équipe enseignante a donc entamé la démarche de labellisation et de diagnostic sur le thème des déchets. Les élèves de l'école élémentaire ont eu la chance de visiter le SIDOMPE⁵ dans le cadre de leur projet sciences et commencent à bien connaître la problématique du tri sélectif. Ils sont impliqués dans le pilotage de ce projet et les idées de chaque classe sont rapportées par les délégués de classe. Ce projet est soutenu par les parents d'élèves et la mairie. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ses avancées. 📌

1. <https://www.teragir.org/> et <https://www.eco-ecole.org/> 2. Parcours Avenir est un programme qui permet aux élèves de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter. 3. Le projet d'établissement définit les conditions particulières de mise en œuvre des programmes nationaux. Il précise notamment les activités scolaires et périscolaires. 4. Ce concours a pour but de responsabiliser enfants et adultes à la défense de l'environnement au travers de productions d'arts plastiques. 5. Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie, l'usine de traitement des déchets est située à Thiverval-Grignon – voir Quoi de Neauphle n°21 / septembre 2018.



DEMANDEZ LE PROGRAMME

Certains ados du village font encore de la résistance et font mine de ne pas savoir où trouver le programme des activités qui leur sont proposées par les animateurs du service Jeunesse. Une piqûre de rappel s'impose donc, vous trouverez le programme d'animations sur :

➔ **Le site de la mairie :**
www.neauphle-le-chateau.com/index.php?id=328

➔ **Le site ADN consacré aux ados :** www.adn-adoneauphle.fr/blog

➔ **Facebook, Instagram et Twitter :** ADN-ADoNeauphle

➔ **Au collège Saint-Simon,** sur les panneaux d'affichage face à la vie scolaire.

➔ **À l'Espass'ado de Neauphle-le-Château** et la Villa Jeunes de Jouars-Pontchartrain

➔ **Et dans le passage des écoliers** en passant par la rue Saint Martin

Si avec ça, vous faites encore croire à vos parents que rien n'est fait pour les 11/17 ans dans le village, c'est que vous êtes d'une incroyable mauvaise foi !



50 NUANCES DE VERT :

LE POULAILLER CONNECTÉ !

Le collège Saint Simon va se doter d'un poulailler connecté à votre smartphone. Vous pourrez, via une application, connaître la météo du jour et suivre en vidéo et en direct la vie trépidante des poules chargées d'éliminer les restes de la cantine. La caméra et la station météo qui y sont reliées sont alimentées par des panneaux solaires... une sorte de « loft story » des gallinacés.

MAIS KIDONKISSÉ ? LE PETIT JEU POUR MIEUX CONNAÎTRE LE PERSONNEL COMMUNAL



Femme de caractère et pourtant hyper sensible et très timide, la personne que vous devez reconnaître dans ce numéro adore son travail au point de s'engager à fond dans tout ce qu'elle entreprend. Dotée d'une réelle conscience professionnelle, elle exerce avec passion un métier très éloigné de sa formation commerciale. Elle

passerait sa vie à voyager si elle le pouvait, le Népal et le Tibet seraient son Nirvana. Femme libre et fière de l'être, sa plus grande réussite est la naissance de ses deux filles. Elle pratique le volley-ball depuis trente ans et s'avère être une sacrée compétitrice. Grande gaffeuse, elle sait très bien jouer les ingénues pour éviter de se faire gronder. Elle peut parfois paraître distante mais c'est une armure qui cache une pépite... apprenez à la connaître et vous découvrirez une passionaria très accessible car enfin NON, elle n'est un roc sans cœur, bien au contraire...



SOLUTION DU KIDONKISSÉ PRÉCÉDENT : Notre grand ado du précédent numéro est Grégoire Monnet, cowboy-animateur au service Jeunesse et indien-intervenant sportif à l'école élémentaire.

LA PUB BIEN INTÉGRÉE

C'EST L'AFFAIRE D'UNE CONCILIATION, D'UN « EN MÊME TEMPS » SOUHAITÉ : PERMETTRE LA PUBLICITÉ À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU PARCE QU'ELLE EST UTILE AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES, SANS CRÉER DE NUISANCES VISUELLES, TOUT EN PRÉSERVANT LES PAYSAGES ET NOTRE PATRIMOINE.

Pour ce faire, la Municipalité a souhaité se doter d'un Règlement Local de Publicité¹ (RLP). Il fixe les règles concernant les publicités, les enseignes et les pré-enseignes (panneau d'alerte sur la voie publique) sur notre territoire.

Il va au-delà de ce que les règles nationales imposent déjà et donne au Maire la compétence d'instruction et de police en matière de publicité. Voici ce qu'il faut en savoir...

UN FAISCEAU NATIONAL DE DISPOSITIONS

Ce que l'on ne sait généralement pas et qu'il est bon de connaître, c'est que toute publicité est interdite, au nom de la préservation de l'environnement, en dehors des agglomérations. Et les panneaux sur les bords des nationales et des autoroutes ? Ils sont extrêmement cadrés par le Code de la Route et des Transports et relèvent d'une catégorie bien particulière, celle des préenseignes dont le rôle est d'indiquer la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. Elles sont admises, à titre dérogatoire, pour les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir, les activités culturelles, les monuments historiques classés, ouverts à la visite, et à titre temporaire.

Partout en France, il est interdit d'afficher sur les arbres, les plantations, les poteaux de distribution électrique et de télécommunication, les installations d'éclairage public ainsi que sur les équipements publics concernant la circulation routière et aussi sur les murs des bâtiments, de cimetière et de jardin public ou sur les clôtures qui ne sont pas aveugles. Les enseignes clignotantes sont prohibées, à l'exception des enseignes de pharmacie ou de tout autre service d'urgence. Toute publicité doit mentionner le nom et l'adresse de la personne physique ou morale qui l'a fait apposer et être maintenue en bon état.

NOTRE RLP

Pour la publicité extérieure sur son territoire, la commune de Neauphle-Le-Château s'est fixée plusieurs objectifs d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de son image comme de son identité. Ils visent à valoriser le patrimoine paysager par la préservation des entrées de notre ville ; à protéger le centre-ville ; à favoriser l'activité commerciale avec des enseignes de qualité, bien visibles ; à renforcer la sécurité des automobilistes en dégageant la signalisation routière.

Certains supports recevront des informations non publicitaires à caractère général ou local, ou des œuvres artistiques. Un mobilier urbain destiné à les recevoir sera installé et répertorié sur le site. Comme vous le constatez, les dispositions du Règlement Local de Publicité rentrent dans une foule de détails. Si vous voulez faire de la publicité, il suffit de le demander au service de l'Urbanisme. Son conseil vous sera indispensable pour déposer votre demande, elle-même indispensable à toute installation.



Le choix de la municipalité a été de fixer une seule zone de publicité sur toute l'étendue de la commune, la ZP1. Elle couvre l'ensemble des zones agglomérées de la commune, couvrant ainsi la quasi-totalité du territoire. La commune de Neauphle-Le-Château étant ville-porte du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et en considérant les prescriptions de l'AVAP, la publicité est par définition interdite en ZP1. Toutefois, dans cette ZP1, la commune a décidé de permettre la publicité installée sur le mobilier urbain qui offre des infrastructures utiles comme les abris destinés au public et les planimètres.

Le précédent règlement datait de 1993. 25 ans durant lesquels les sensibilités à la publicité ont fortement évolué. Ce nouveau RLP va-t-il bouleverser le paysage et la physionomie de notre cité ? Certainement pas. Mais, il veut protéger la ville et ses habitants, aujourd'hui et dans les années à venir de toute pollution publicitaire. ■

¹ Il est basé sur la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi ENE » ainsi que sur le décret du 30 janvier 2012. Il a été voté lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.



LE RÉVEIL DU SYNDICAT D'INITIATIVE

*« LA VIE, C'EST COMME UNE BICYCLETTE, IL FAUT AVANCER
POUR NE PAS PERDRE L'ÉQUILIBRE » Albert Einstein*

CE PRÉCIEUX CONSEIL, C'EST CELUI QU'A DÉCIDÉ DE SUIVRE
LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU !
APRÈS QUELQUES TUMULTES, LE S-I-N-L-C REDÉMARRE.
NOUS ALLONS TOUT VOUS RACONTER...

En février 2018 (voir QDN 19), nous vous informions de la mise en sommeil du Syndicat d'Initiative. Cette décision fut prise en raison d'une condamnation sur la personne de son président, Philippe Meunier. Un membre avait placé des affiches d'information sur un panneau de signalisation et sur un arbre longeant une route. Cela est interdit nationalement par la loi et le Code de la Route.

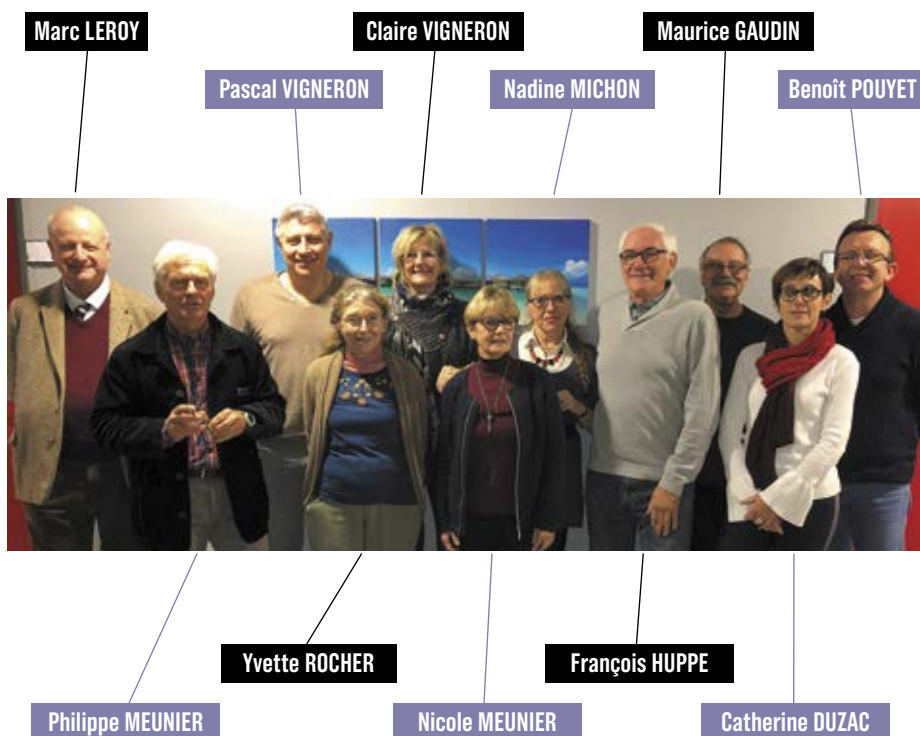
Tout le monde peut faire une erreur, mais la gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye a pris « l'affaire » très au sérieux. Et les choses se sont envenimées. Pourtant, chacun constate chaque jour en circulant qu'il y a beaucoup d'affichettes « publicitaires » disposées un peu partout, surtout là où c'est interdit. Mais c'est ainsi, un beau jour, il faut trouver un coupable pour servir d'exemple et c'est tombé sur notre S-I ! Au moins, cela aura eu le mérite d'éclairer la lanterne de tous et de servir de leçon pour ne pas recommencer cette erreur aux

conséquences lourdes, au moins pour notre Syndicat d'Initiative puisqu'une grande partie des membres a décidé de démissionner de l'association en signe de protestation contre la sévérité appliquée.

Après quelques mois de coupure utile à prendre le recul nécessaire et face à la grande tristesse de voir mourir cette association née en 1930, il fallait débloquer la situation. À force de discussions et d'échanges, la balance a penché favorablement et le verdict est tombé : Philippe Meunier a réveillé le S-I, même s'il ne voulait plus en assumer la présidence.

Quelle joie alors de voir arriver de nouvelles recrues pleines de bonnes volontés pour contribuer à sa renaissance, avec surtout celle de regarder devant et pas derrière.

Ainsi, c'est officiel : le S-I est de retour et avec lui de nombreux projets pour l'année 2019 (voir l'encart). ■



PORTRAIT DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE : CLAIRE VIGNERON

Claire est Neauphléenne depuis 1990 et s'est toujours investie dans la vie associative de notre commune. Elle a été Présidente de la FCPE durant dix ans dans les années 2000 et collabore à la rédaction de ce magazine. Elle est également secrétaire d'une association de femmes entrepreneurs des Yvelines « Les CréActives ».

Elle exerce une activité de conseil en marketing communication auprès de petites et moyennes entreprises de notre région après plus de 20 ans passés dans le secteur industriel en qualité de directrice marketing.

Sa volonté est d'animer l'équipe du Syndicat d'Initiative avec rigueur, dans la joie et la bonne humeur pour mener à bien les projets.

« Je considère que cette association ne peut fonctionner que dans un esprit d'équipe solidaire. J'encourage toutes les bonnes volontés qui souhaitent nous rejoindre à me contacter, nous serons ravis de les accueillir ».

PROGRAMME 2019

Outre la reprise du partenariat avec l'Association RITMY, qui dans le cadre des « Saisons Musicales », organise chaque année plusieurs concerts de qualité dans les YVELINES, voici d'ores et déjà ce que le « nouveau » S-I-N-L-C vous propose pour l'année 2019, en attendant d'autres projets dont l'information parviendra au fil de l'eau :

DU 16 AU 24 FÉVRIER

Le salon d'Art à la Maison du Jeu de Paume.

DIMANCHE 17 FÉVRIER

Concert « orgue et flûte de pan » à l'église St Nicolas Neauphle-le-Château avec Francis Roudier et Georges Schmitt.

SAMEDI 23 MARS

Visite du village, de l'église, de l'orgue et montée au clocher.

DIMANCHE 31 MARS

Randonnée autour du village.

VENDREDI 14 JUIN

Orgue en liberté, Concert à l'église St Nicolas à Neauphle le Château.

DIMANCHE 23 JUIN

Foire aux greniers.

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Forum des Associations.

WEEK-END DES 14 ET 15 SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine avec visite de l'église, de l'orgue et du village.

DURANT L'AUTOMNE

Concert en partenariat avec l'Association RITMY et Concert du Duo Dulciâme (orgue et violon) à l'Église Saint Nicolas de Neauphle-le-Château avec Kurt Lueders et Pascale Karampournis.

EN OCTOBRE

Randonnée autour du village.



À partir de 1966 la Maison des Jeunes et la Culture, établie au Jeu de Paume [...], est le siège régulier d'activités musicales [...] et de concerts organisés au plan associatif et communal.

LA MUSIQUE *à Neauphle-le-Château* *au fil du temps...*

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS EST SANS DOUTE LE CADRE DES PLUS ANCIENNES MANIFESTATIONS MUSICALES EN NOTRE COMMUNE, ET, PLUS PRÉCISÉMENT, SA TRIBUNE OCCIDENTALE EN BOIS SCULPTÉ SOUTENUE PAR DEUX PILIERS, CONTEMPORAINE DE LA RECONSTRUCTION DE LA NEF AU XVII^E SIÈCLE, PUIS REMPLACÉE EN 1841 PAR LA TRIBUNE DE MAÇONNERIE ACTUELLE.

C'est là que se tenait sous l'Ancien Régime, bien avant l'arrivée de l'orgue dont il sera question plus loin, une compagnie de Ménétriers, véritable association musicale régie par un ensemble de règles très précises, affiliée à l'une des Corporations nationales de métiers que la Révolution rayera d'un trait de plume.

Ces instrumentistes mettaient leur talent aussi bien au service des grandes cérémonies du culte catholique que des nombreuses fêtes du village et autres mariages, puisqu'en ce temps-là il n'existait point de frontière étanche entre le sacré et le profane.

Autres musiciens d'église actifs dès le Moyen Âge, les deux ou trois chantres, nommés et rémunérés par le curé, qui assurent au quotidien la partie chantée des messes et des offices, debout autour du lutrin dans le chœur et revêtus de chapes aux couleurs liturgiques. Présents également lors de certains mariages et enterrements, ils sont accompagnés par le serpent, instrument à vent rudimentaire et monodique, de forme recourbée, remontant au XVI^e siècle et que joue habituellement l'un d'eux. L'orgue supplantera le serpent au

cours du XIX^e siècle ; acquis chez un brocanteur parisien en 1845 et installé immédiatement dans la toute nouvelle tribune, il a pour organistes successifs l'un ou l'autre des chantres, plusieurs instituteurs-secrétaires de mairie, et des titulaires musiciens dévoués (dont Marie-Louise Gaudet, également sacristine, en fonctions de 1906 à 1973 – un record !). Suite à la restauration du chant grégorien par l'Abbaye de Solesmes et à sa généralisation à l'ensemble de l'Église par le Pape Pie X avant 1914, les chantres disparaissent après la Grande Guerre, remplacés par trois chorales paroissiales successives jusqu'à l'été 2018 (l'ultime chorale Saint-Nicolas vient tristement de cesser ses activités...). Mais, en fidélité aux anciens Ménétriers, l'habitude se maintient à Neauphle-le-Château d'une « grand-messe en musique » lors des fêtes importantes jusqu'au début des années 1960, l'orgue et la chorale étant soutenus par quelques instruments à cordes, voire après 1970 par une trompette ou une clarinette.

La présence d'une musique festive en notre village est donc attestée de bonne heure. Avant et après la Révolution, surtout le dimanche, un orchestre champêtre de

deux « violoneux », un tambourin et un flageolet accompagne régulièrement dans les Bois de Villiers, près du Jeu de Paume à l'entrée de Neauphle, des danses en plein air auxquelles participent des habitants de toutes conditions sociales, éclairés jusque tard dans la nuit par des quinquets rudimentaires. Les mêmes musiciens, ou d'autres encore, sont présents lors de fêtes immémoriales encore célébrées ici jusqu'en plein XX^e siècle, comme les feux de la Saint-Jean, la galette des Rois, la Chandeleur et, avant 1914, le pèlerinage annuel à la chapelle Sainte Apolline. Pendant la Révolution, les fêtes civiques célébrées en grande pompe Place du Marché offrent l'occasion de chanter en chœur et à tue-tête diverses « hymnes patriotiques ». Au cours du XIX^e siècle, les nombreuses fêtes officielles (victoires militaires, anniversaires du Souverain), ainsi que les deux importantes foires annuelles de Pâques et de la Toussaint, sont agrémentées de bals, donnés sous la Halle avant sa démolition en 1836, puis dans une salle éphémère Place de l'Église (absorbée ensuite par l'usine Marnier), enfin à l'abri de tentes, où figurent en bonne place des orchestres champêtres, lesquels donnent à l'occasion un « concert instrumental ».

1. Jan Steen (1626 -1679):
Autoportrait en joueur de luth
2 & 3. Pieter Bruegel (1525-1569):
Danse des paysans



En 1866 est fondé l'Orphéon ou Harmonie locale, musique de la compagnie des Sapeurs-pompiers, qui devient un acteur incontournable des cérémonies du village, allant jusqu'à accompagner les messes solennelles célébrées en plein air au Jeu de Paume à l'occasion des fêtes du XIX^e siècle. Il subsistera jusque dans les années 1960 ; sa belle bannière brodée, restaurée avec soin, est conservée dans la Salle du Conseil Municipal. La tradition des bals populaires est encore vivante de nos jours, mais désormais réservée à certaines fêtes bien spécifiques (Fête Nationale, Fête du village). Notons le développement d'un nouveau type de concerts, de 1910 à 1970, à la salle paroissiale (rue Marius Minnard, à l'emplacement de l'actuelle Poste), réservés au piano, au chant et à la musique de chambre, organisés à l'initiative de quelques mélomanes locaux.

À partir de 1966 la Maison des Jeunes et la Culture, établie au Jeu de Paume (actuelle MJP reconstruite en 1989), est le siège régulier d'activités musicales (enseignement instrumental, chorale) et de concerts organisés au plan associatif et communal. Sans oublier la constitution de plusieurs chorales scolaires successives à l'École primaire, dues au talent et à la ténacité de professeurs talentueux ; elles se font entendre d'habitude lors des célébrations de fin d'année, au mois de juin.

Par un curieux hasard de l'histoire, le trésor patrimonial le plus précieux de la commune se trouve être l'orgue historique de l'église Saint-Nicolas (et, en

concomitance, l'édifice au mobilier ancien et précieux qui le contient). Composé de trois strates historiques successives (XVIII^e, XIX^e, XX^e siècles), fondues en une harmonieuse synthèse, il a été remarquablement restauré par tranches successives lors des quatre décennies récentes, grâce aux efforts conjugués de la Commune, du Conseil Général, du Conseil Régional et du Ministère de la Culture (une première dans les Yvelines !). De l'avis des spécialistes, il est sans conteste l'un des cinq meilleurs instruments de sa catégorie dans notre région. Enregistré en l'an 2000 par la grande concertiste internationale Marie-Claire Alain, qui y donna 25 ans de récitals annuels et contribua puissamment à sa résurrection, il est joué actuellement par une équipe de quatre, voire cinq, organistes (dont le titulaire qui fête cette année son demi-siècle de présence aux claviers).

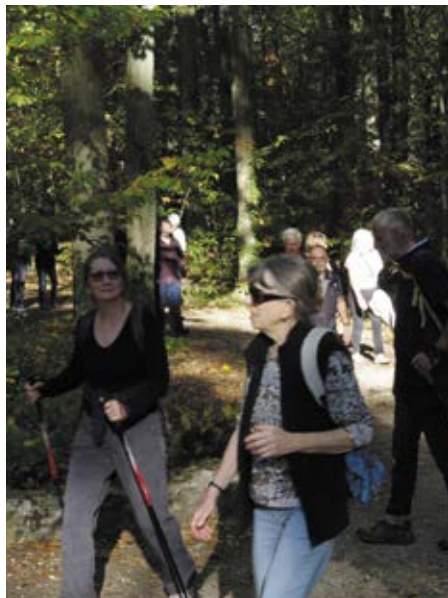
Outre le culte catholique, il prend bien plus largement part à des concerts réguliers (dont le premier est répertorié en 1895 !), habituellement organisés depuis 1971 par le Syndicat d'Initiative ou d'autres associations, qui font également intervenir divers instruments et des voix, dans des programmes de styles et d'époques fort variés. Sans oublier, à plusieurs reprises chaque mois, des visites-conférences, animations et auditions qui mettent l'orgue en valeur et le font connaître à un public multiple (scolaire, associatif, professionnels et mélomanes), bien au-delà des bornes strictement cléricales où certains le croient encore enfermé. L'orgue, à Neauphle-le-Château et ailleurs, est un instrument de Cour et de Fêtes, un merveilleux orchestre et une cathédrale sonore qui mérite amplement d'être (re) découvert par un vaste public, pour sa plus grande joie ! ■



RÉTRO-AGENDA

CENT ANS...

Il y a cent ans tout juste, les Neauphléens se sont recueillis autour du monument aux morts pour penser à ceux qui sont restés sur les champs de bataille comme à ceux qui ont souffert mille morts et sont revenus à la paix très abîmés...
Oui, souvenons-nous.



LA RANDONNÉE DU SYNDICAT...

Alors très, mais très sympa cette grande ballade d'un peu plus de deux heures tout autour de notre ville. Elle sortait vraiment des sentiers battus, alternant plaine et forêt, grimpées et descentes, bavardages et découvertes, le tout sans croiser beaucoup d'autos. Ne manquez pas la prochaine! Et si voulez la refaire, sachez que le Syndicat d'Initiative met à votre disposition la carte de son parcours et les commentaires qui l'accompagnent.



SOIRÉE CONTÉE

Par une terrible nuit de fin octobre, terriblement noire et froide, une grande conteuse à cheveux roux (la talentueuse Caroline Castelli) a emmené les enfants de Neauphle-le-Château (et les parents - quelque 210 personnes...) à travers rues, parcs et bâtiments pour leur raconter de terribles histoires de voyages au Maroc, en Grèce et sous les tropiques. À votre avis, comment tout cela s'est-il terminé? Ils ont adoré... Et ils attendent le retour de la conteuse à cheveux roux pour une nouvelle terrible nuit, tout aussi terriblement noire, mais peut-être un peu moins froide...



FORUM

METIERS FORMATIONS et EMPLOI



LES SAMEDIS DE SAINTE CÉCILE : UN MOMENT RÉJOUISSANT !

Une grande demi-heure, mais qui a paru bien courte au public de ce premier récital « Les samedis de sainte Cécile », assuré par Éric Pinot. Les morceaux qu'il a choisis, son jeu souple et sensible, tout était un régal surprenant, exquis d'orgue en grande liberté. Après ce moment de grâce, tout le monde est retourné à ses occupations du week-end... le cœur léger ! À retrouver (à ne pas rater...) tous les derniers samedis du mois de 12h à 12h30. L'entrée est libre.

J'AI BIEN MANGÉ ET J'AI BIEN BU, J'AI LA PEAU DU VENTRE BIEN TENDUE...

Si la tradition japonaise veut que l'on prenne un bain dans une piscine de Beaujolais nouveau, la tradition neauphléenne est beaucoup plus « soft » puisque pour la fête du Beaujolais, le public s'est contenté de ripailler et danser (surtout danser, car tous les convives ont été très sobres...) jusqu'au bout de la nuit... À quand un échange culturel franco-japonais ?



FORUM DES MÉTIERS

La quatrième édition du « Forum des Métiers », organisée par « Cœur de Neauphléens » a réuni de grandes entreprises et des organismes spécialisés dans l'emploi. Les exposants ont été ravis de pouvoir conseiller, recruter, informer des demandeurs d'emploi, des jeunes collégiens, lycéens ou étudiants. L'affluence des visiteurs durant tout le forum fut le signe indiscutable de sa réussite et de son utilité. Rendez-vous est donc d'ores et déjà pris en novembre 2019 pour sa cinquième édition.

LA CHASSE AUX BONBONS...

Elle en vaut bien une autre. Et celle-là, si elle peut faire froncer les sourcils des dentistes, ne dérange aucun végétarien ! Bref, sous la protection de leurs parents, des enfants neauphléens ont tiré les sonnettes... et ramené dans leur carton de quoi se régaler... quelques jours !

STAGE DE CIRQUE

Quelques images du très réjouissant stage de cirque qui s'est déroulé pendant les vacances de la Toussaint, animé par Antoine Poussin. Une formidable occasion de faire faire aux enfants des découvertes passionnantes et de... les sortir de leurs écrans !



SALON D'ART de
NEAUPHLE - LE -
CHÂTEAU

du 16 au 24 février 2019



Audrey Scherman Amélie De Sousa Varille Valérie Talbodec Isabelle Miot

AGENDA

JANVIER

MARDI 8 JANVIER

Assemblée générale ANIM ASS MAT

SAMEDI 12 JANVIER

Soirée dansante DANSE TOUS AZIMUTS

MARDI 12 JANVIER

Présentation de l'orgue de l'église Saint-Nicolas (à 18 heures)

JEUDI 17 JANVIER

Assemblée générale CLUB DES AINÉS

SAMEDI 19 JANVIER

Journée découverte et soirée caritative
en faveur de la Croix-Rouge
organisée par le Comité des fêtes

SAMEDI 26 JANVIER

Répar'Café (10h-12h30) Danse à deux (20h)
à l'ASLC

DIMANCHE 27 JANVIER

Master Class Zumba
organisée par l'ASLC

FÉVRIER

DIMANCHE 3 FÉVRIER

Bourse aux Collections CLUB PHILATÉLIQUE
Après-midi dansant DANSE TOUS AZIMUTS

SAMEDI 9 FÉVRIER

Théâtre Démo d'exercices ASLC

DU SAMEDI 16 AU DIMANCHE 24 FÉVRIER

Salon d'Arts SINLC

DIMANCHE 10 FÉVRIER

Ciné Jeunes COMITÉ DES FÊTES

DIMANCHE 17 FÉVRIER

Après-midi dansante DANSE TOUS AZIMUTS
Concert ORGUE et FLÛTE de PAN
à l'église Saint-Nicolas (16 heures).

DU 23 FÉVRIER AU 10 MARS

Tournoi Open TCN

À NOTER...

SÉRIEUX MOIS DE JANVIER

Les Assemblées Générales des associations sont ouvertes à tous. Et surtout aux bénévoles qui veulent donner un peu de leur temps et participer avec les membres (qui deviennent vite des amis...) à leurs activités. Notez le 17 janvier pour le CLUB DES AINÉS (dont nous parlerons prochainement...).

Le samedi 19 janvier sera consacré à la découverte fine et au soutien généreux d'une association qui rend quotidiennement service à des centaines de français : LA CROIX ROUGE.

JOLI MOIS DE FÉVRIER

La renaissance du Syndicat d'Initiative (voir pages 14 et 15) se traduit tout de suite, en février, par le retour du Salon d'Arts. Dès que les peintres et sculpteurs ont su qu'ils pouvaient exposer leurs œuvres, ils se sont précipités pour réserver leur emplacement. C'est donc une édition riche que 2019 nous promet.

Un autre retour qui fait plaisir, toujours en février, c'est celui de la Bourse aux Collections qu'a initiée le regretté Jean-François Guéret. 2018 n'avait pas rassemblé les philatélistes non plus que les amateurs de cartes postales, de papiers anciens, de monnaies, de capsules, de livres ou de BD. 2019 le fera à la MJP. L'entrée est gratuite.

Autre manifestation organisée par le Syndicat d'Initiative : un concert original donné par deux virtuoses du souffle celui de l'Orgue (François Roudier) et celui de la flûte de Pan (Georges Schmitt). À l'origine (technique) du grand instrument, la flûte de pan est une sorte de voltigeur espiègle et souple qui porte, à côté des multiples tuyaux de sa déclinaison complexe et lourde, une mélodie vélocité et virevoltante, toujours plaisante. Ces deux instruments que le poids, la taille et le jeu semblent opposer, sont parfaitement complémentaires. Pour eux, de grands compositeurs ont créé un répertoire que tout amateur de musique apprécie. L'entrée est à un prix S-I : 10€ (gratuit pour les moins de 10 ans).

En toute fin de mois, le traditionnel Tournoi de tennis qui offre aux amateurs de beaux jeux et de parties disputées, des moments très intenses.

Tous ces événements sont suivis de semaine en semaine dans « NEAUPHLE-HEBDO », la lettre électronique de notre ville. Pour s'y abonner voir page 7.